

- et s'en méfier – ce qui revient à mettre en œuvre un système de pensée plus critique et contrôlé, faisant intervenir les zones frontales du cerveau. Pensez à vous poser la question : « Mon jugement intuitif résiste-t-il à une analyse rationnelle de la situation ? » ou « Si je demande son avis à une autre personne, que va-t-elle me conseiller ? »

LES JUGEMENTS MORAUX AU BANC D'ESSAI

Car il n'y a pas qu'à la banque, ou au moment de choisir un appartement, que nous sommes parfois tentés d'écouter notre intuition. Dans notre approche des jugements moraux, l'intuition règne souvent en maître. L'élaboration d'un jugement moral à l'égard d'un individu peut parfois se révéler particulièrement difficile dès lors que l'action qu'il a effectuée est source d'évaluations et d'intuitions contradictoires.

La plupart des chercheurs dans le domaine de la cognition morale s'accordent aujourd'hui sur l'idée que certains processus impliqués dans le jugement moral ont une nature intuitive (ou heuristique). Cependant il existerait également d'autres processus, plus complexes et plus coûteux d'un point de vue cognitif, qui sont impliqués dans certains types de jugements moraux.

À l'instar des travaux présentés ci-dessus dans les domaines de la prise de décision et du jugement sous incertitude, les modèles théoriques, le jugement moral serait sous-tendu par un double processus. C'est le cas notamment du modèle de Joshua Greene élaboré en 2009 afin de rendre compte des deux modes de résolution des célèbres dilemmes moraux personnels. Un dilemme moral personnel consiste à juger une action qui, d'une part, évoque directement un dommage à une personne particulière, et n'est pas la conséquence d'une menace déjà existante et, d'autre part, pourrait permettre de causer plus de bénéfices (sauver cinq vies par exemple) que de coût (ôter une seule vie par exemple), comme dans le célèbre dilemme dit du pont : vous êtes sur un pont en dessous duquel se trouvent des rails. Sur ces rails se trouvent cinq personnes qui risquent de se faire écraser par un trolley fou, qui arrive à toute vitesse. Pour l'arrêter, vous avez cependant la possibilité de pousser la personne qui se trouve à vos côtés. Celle-ci tombera sur les rails, ce qui permettra d'arrêter le trolley et de sauver les cinq personnes. Cependant, il mourra écrasé par le trolley. Est-il permis de pousser cette personne sur les rails ? Quels sont les processus cognitifs impliqués dans une telle prise de décision ?

Le modèle à double processus de Greene stipule que, lorsque nous sommes confrontés à ce type de

Intuitivement, en situation de choix nous privilégions la sécurité et évitons les options trop risquées. Mais des émotions positives peuvent réduire ce biais...

dilemme moral, nous pouvons répondre de manière intuitive et émotionnelle, ou rationnelle.

Lorsque nous réagissons de manière intuitive, sur la base d'une réponse émotionnelle automatique, cela donne lieu à un jugement dit « jugement déontologique » – à savoir, un jugement qui privilégie les « droits » et « devoirs » : nous décidons de ne pas effectuer l'action. Dans ce cas nous nous focalisons sur l'effet nuisible de l'action par exemple (son rôle causal). Cette approche mobilise des zones à dominante émotionnelle de notre cerveau, comme le gyrus cingulaire postérieur ou le gyrus angulaire bilatéral, comme l'a montré le neuroscientifique Joshua Greene et son équipe de l'université Harvard en 2001.

L'autre option consiste à choisir d'une manière rationnelle, non-émotionnelle, sur la base de processus cognitifs contrôlés, qui sont plus coûteux en termes de ressources exécutives. Cela donne lieu à un jugement dit « utilitariste » – à savoir, un jugement qui permet de réaliser certaines actions en partie nuisibles de façon à maximiser des conséquences bénéfiques. Dans ce cas, nous nous focalisons plutôt sur la considération du rapport positif entre coûts et bénéfices de l'action, et activons davantage des zones cérébrales impliquées notamment dans la mémoire de travail, comme le gyrus frontal médian droit et les lobes pariétaux.

Face à ce type de dilemme moral, ces deux processus distincts peuvent entrer en conflit. Parvenir à une réponse « utilitariste » dépend alors de notre capacité à inhiber les processus intuitifs qui nous poussent automatiquement à donner une réponse déontologique.

Tel est le cas lorsque nous devons juger moralement un individu qui a fait du mal à autrui sans en avoir l'intention. Les études scientifiques montrent en effet qu'il existe en pareil cas un conflit au sein de notre système cognitif. D'une part, percevoir les conséquences de l'action en question (quelqu'un souffre) provoque en nous une forte décharge émotionnelle négative susceptible de nous mener automatiquement à une évaluation morale négative. D'autre

